

**A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **CHPL2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

## Table des matières

[Introduction](#)

## CHPL2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (CHPL) (A.M. du 18.07.1979 publié le 07.08.1979).

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dans une faculté de médecine belge.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans dont une sera effectuée à l'étranger dans un service agréé par la Faculté et par le Ministère de la santé publique. La formation de base qui compte deux années reprend le programme de chirurgie générale. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## CHPL2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (CHPL) (A.M. du 18.07.1979 publié le 07.08.1979).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans dont deux doivent être prestés en milieu académique. Sur les 4 années restantes, une sera généralement effectuée à l'étranger dans un service agréé par la Faculté et par le Ministère de la santé publique. La formation de base, qui compte deux années, reprend le programme de chirurgie générale. Suit une année de chirurgie plastique générale obligatoirement prestée dans le service du maître de stage coordinateur, puis 3 années de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, spécialisée.

Le plan de stage est établi par le candidat, sous l'autorité du maître de stage coordinateur universitaire qui en propose les services de rotation successifs. Ce plan doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## CHPL2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

#### Tronc Commun [360.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.



## Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

Au terme du décret paysage, la commission de sélection classe, à la suite des épreuves générales (examen d'anatomie) et spécifiques du concours, les candidats ayant atteint un niveau estimé suffisant pour accéder à la spécialité. En fonction des postes disponibles, le ou parfois les candidats classés au(x) premier(s) rang(s) sont proposés au Doyen de la faculté qui leur délivre une attestation d'accès à la spécialité au terme de la réunion du collège des Doyens des facultés de médecine de la Communauté française, qui constitue la seule autorité habilitée à distribuer, après les arbitrages interuniversitaires éventuels, lesdites attestations.

Dans la mesure où la formation comprend 2 années de chirurgie générale (abdominale, thoracique, vasculaire, orthopédique), le candidat postulant en CHPL est invité à présenter et valider également le concours de chirurgie générale, auquel il doit impérativement être classé. S'il n'est ainsi pas sélectionné en chirurgie plastique, il pourra éventuellement, selon son rang, effectuer une formation complète en chirurgie générale pour laquelle il obtiendra une attestation. Celle-ci ne peut être convertie en attestation pour la chirurgie plastique qu'à la faveur d'une éventuelle réorientation. Cette mesure exceptionnelle ne peut être appliquée que si un poste se libère dans la filière de formation de CHPL, que si elle est validée par le collège des Doyens, et que si elle est dument approuvée au préalable par la Commission ministérielle d'agrément en CHPL qui vérifie que le maître de stage respecte les quotas d'assistants en formation.





Tél. 02 764.52.35

Armand Lawson

Tél. 02 764.50.32

## Gestion du programme

### Faculté

Entité de la structure

SSS/MEDE

Dénomination

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)

Secteur

Secteur des sciences de la santé (SSS)

Sigle

MEDE

Adresse de l'entité

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

### Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

### Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)

Responsable académique du programme: Benoît Lengelé (<https://uclouvain.be/repertoires/benoit.lengele>)

### Jury

- Président de jury: Benoît Lengelé (<https://uclouvain.be/repertoires/benoit.lengele>)
- Secrétaire de jury: Laurence Boon (<https://uclouvain.be/repertoires/laurence.boon>)

### Personne(s) de contact

- Personne de contact: [Maggy.Valvekens@uclouvain.be](mailto:Maggy.Valvekens@uclouvain.be)
- Personne de contact: [Jehanne.Dumortier@uclouvain.be](mailto:Jehanne.Dumortier@uclouvain.be)